Image not found or type unknown

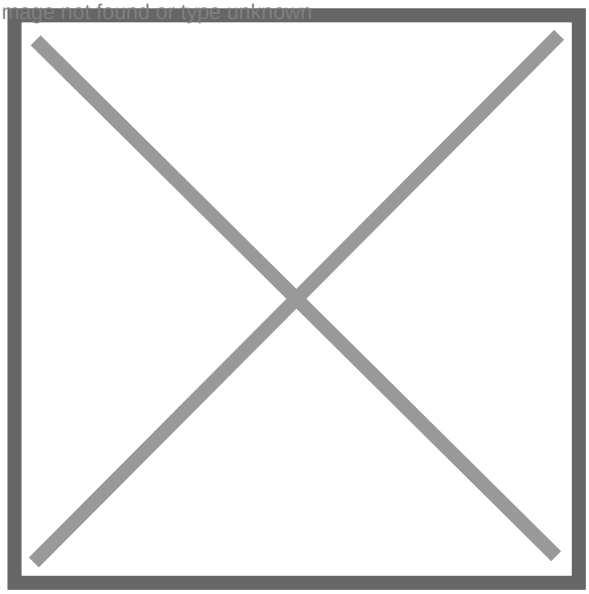

Questions concernant la micro entreprise

Par **Sicard nathalie**, le **29/11/2007** à **19:12**

Bonjour,

Je viens de créer ma micro entreprise en tant que photographe et je me pose pas mal de question concernant ce statut.

1 - Je suis actuellement au chomage avec des droits ouverts jusq'au mois de janvier. Si j'ai des contrats qui tombent avec ma micro, ai-je encore droit à mes assédic?

2 - Ya t'il des avantages ou aides pour les chomeurs à la création de l'entreprise?? si oui lesquels? et ou peut-on se renseigner?

3 - Concernant la sécurité sociale et les retraites, a qui dois-je m'adresser en tant que photographe, agessa ou ursaff? et a quel moment dois-je le faire sachant que mon entreprise est deja crée depuis 1 mois.

Merci d'avance si vous pouvez m'aider à éclaircir ces points
A bientôt

Par **emme5**, le **10/01/2008** à **11:51**

Vos droits auprès des ASSEDIC peuvent être conservés sous formes d'aides, pour cela il faut en faire la demande.

La plupart des aides à la création sont attribuées avant la création de la structure et au plus

tard dans les 45 j (pour l'ACCRE) de l'immatriculation.

Pour la retraite ainsi que la maladie, vous pouvez vous renseigner auprès de l 'ISU (Interlocuteur Social Unique qui existe depuis le 01 janvier 2008) ou au RSI (régime social des indépendants).

Ayant une activité artisanale vous avez dû faire un stage de gestion d'une semaine(vous devez si vous l'avez fait avoir dans un guide les aides à la création ainsi que les adresses des différents organismes)

Cordialement!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés